



ARRÊTÉ N°2022-03

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment son article 20,

Vu l'arrêté ESRS2119772A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 juillet 2021, portant nomination de Monsieur Dominique Darbon en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame **Aurélie Delamarre**, directrice de la bibliothèque, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement, et dans la limite de ses attributions et compétences, les actes listés ci-après :

1. En matière administrative :

- Les documents portant acceptation des dons entrants et sortants à destination de la bibliothèque ;
- Tous les actes non créateurs de droit concernant la bibliothèque.

2. En matière budgétaire et financière :

Signer les actes listés ci-après concernant les services de la bibliothèque :

- Tous les contrats de licence ;
- Tous les contrats concernant les conditions d'utilisation des ressources documentaires numériques.

Réaliser les actes listés ci-après dans le système d'information et concernant les services de la bibliothèque :

- En matière de dépenses

- procéder à l'émission des engagements juridiques ;
 - procéder à la validation des engagements juridiques ;
 - procéder aux certifications de service fait ;
- En matière de recettes
- Émission et signature des factures clients.

3. En matière de marchés publics et contrats de prestations, signer toutes les décisions relatives à la passation, l'exécution et le règlement des prestations concernant la bibliothèque et dont les montants sont inférieurs à 25 000€ HT dans la limite des crédits ouverts au budget annuel. Signer également toutes les décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés d'achats de livres et d'abonnements supérieurs à 25 000€ HT.

Les décisions de passation et d'exécution des marchés désignent notamment, dans le cadre de la présente délégation, les actes suivants :

- ordre de service ;
- devis ;
- bon de commande ;
- procès-verbal d'admission des fournitures ou des services.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à **Madame Emmanuelle Bégat**, adjointe à la directrice, à l'effet de réaliser, au nom du directeur, les actes listés à l'article 1 du présent arrêté et concernant les services de la bibliothèque.

Article 3 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur général des services de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

Le délégataire rend compte, de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Article 5 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa signature et de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Article 6 :

Le directeur et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit

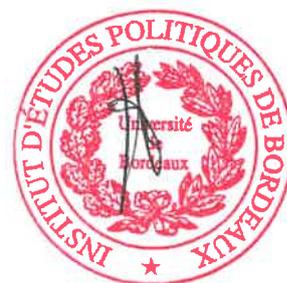
À Pessac, le 27 octobre 2022

Monsieur Dominique Darbon

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Monsieur le directeur général des services ;
- Madame l'agent comptable ;
- Madame Aurélie DELAMARRE.



SIGNATURE

Madame Aurélie DELAMARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélie Delamarre'.

